Informations de base

2014/0304(NLE)

NLE - Procédures non législatives

Accord de coopération scientifique et technologique UE/Euratom /Suisse: association de la Suisse au Horizon 2020; participation de la Suisse aux activités d'ITER menées par Fusion for Energy

Voir aussi 2011/0400(NLE) Voir aussi 2011/0401(COD)

Subject

3.50.20 Coopération et accords scientifiques et technologiques 3.60.15 Coopération et accords en matière d'énergie

Zone géographique

Suisse

Procédure terminée

Acteurs principaux

Parlement
européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
ITRE Industrie, recherche et énergie	BUZEK Jerzy (PPE)	24/03/2015
	Rapporteur(e) fictif/fictive	
	TELIČKA Pavel (ALDE)	
	RIVASI Michèle (Verts/ALE)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
INTA Commerce international	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
BUDG Budgets	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Compétitivité (marché intérieur, industrie, recherche et espace)	3410	2015-10-01

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Recherche et innovation	MOEDAS Carlos

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
24/10/2014	Document préparatoire	COM(2014)0659	Résumé
10/02/2015	Publication de la proposition législative	05662/2015	Résumé
25/02/2015	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
28/05/2015	Vote en commission		
04/06/2015	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A8-0181/2015	Résumé
08/07/2015	Décision du Parlement	T8-0260/2015	Résumé
08/07/2015	Résultat du vote au parlement		
01/10/2015	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
01/10/2015	Fin de la procédure au Parlement		
08/10/2015	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques		
Référence de la procédure	2014/0304(NLE)	
Type de procédure	NLE - Procédures non législatives	
Sous-type de procédure	Approbation du Parlement	
Modifications et abrogations	Voir aussi 2011/0400(NLE) Voir aussi 2011/0401(COD)	
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 218-p6a Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 218-p8-a1 Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 218-p7	
État de la procédure	Procédure terminée	
Dossier de la commission	ITRE/8/01844	

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE552.029	16/04/2015	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A8-0181/2015	04/06/2015	Résumé
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T8-0260/2015	08/07/2015	Résumé

Conseil de l'Union

|--|

Document annexé à la procédure	15369/2014	25/11/2014	
Document de base législatif	05662/2015	10/02/2015	Résumé
Commission Européenne			
Type de document	Référence	Date	Résumé
Document annexé à la procédure	COM(2014)0656	24/10/2014	
Document annexé à la procédure	COM(2014)0658	24/10/2014	
Document préparatoire	COM(2014)0659	24/10/2014	Résumé

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final	
Décision 2015/1796 JO L 263 08.10.2015, p. 0008	Résumé

Accord de coopération scientifique et technologique UE/Euratom /Suisse: association de la Suisse au Horizon 2020; participation de la Suisse aux activités d'ITER menées par Fusion for Energy

2014/0304(NLE) - 04/06/2015 - Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique

La commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie a adopté le rapport de Jerzy BUZEK (PPE, PL) sur le projet de décision du Conseil sur la conclusion de l'accord de coopération scientifique et technologique entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et la Confédération suisse associant la Confédération suisse au programme-cadre pour la recherche et l'innovation Horizon 2020 et au programme de recherche et de formation de la Communauté européenne de l'énergie atomique complétant le programme-cadre Horizon 2020, et réglementant la participation de la Confédération suisse aux activités d'ITER menées par *Fusion for Energy*.

La commission parlementaire a recommandé que le Parlement européen donne son approbation à la conclusion de l'accord.

Accord de coopération scientifique et technologique UE/Euratom /Suisse: association de la Suisse au Horizon 2020; participation de la Suisse aux activités d'ITER menées par Fusion for Energy

2014/0304(NLE) - 10/02/2015 - Document de base législatif

OBJECTIF: conclure un accord de coopération scientifique et technologique entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique (EURATOM), d'une part, et la Suisse, d'autre part, associant ce pays au programme-cadre Horizon 2020 pour la recherche et l'innovation et au programme de recherche et de formation d'EURATOM complétant le programme-cadre Horizon 2020, et réglementant la participation de la Suisse aux activités d'ITER menées par *Fusion for Energy*.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil.

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN : le Conseil ne peut adopter l'acte que si le Parlement européen a approuvé celui-ci.

CONTENU: avec la présente proposition, il est prévu d'appeler le Conseil à approuver au nom de l'Union européenne (UE), l'accord de coopération scientifique et technologique entre l'UE et la Communauté européenne de l'énergie atomique et la Suisse associant ce pays au programme-cadre pour la recherche et l'innovation Horizon 2020 et au programme de recherche et de formation d'Euratom complétant le programme-cadre Horizon 2020, et réglementant la participation de la Suisse aux activités d'ITER menées par *Fusion for Energy*.

L'accord a été signé au nom de l'Union le 5 décembre 2014, conformément à la décision du Conseil n° 2014/953/UE. Il été conclu par la Communauté européenne de l'énergie atomique le 4 décembre 2014 conformément à la décision 2014/954/Euratom du Conseil.

Accord de coopération scientifique et technologique UE/Euratom /Suisse: association de la Suisse au Horizon 2020; participation de la Suisse aux activités d'ITER menées par Fusion for Energy

2014/0304(NLE) - 24/10/2014 - Document préparatoire

OBJECTIF: conclure un accord de coopération scientifique et technologique entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique (EURATOM), d'une part, et la Suisse, d'autre part, associant ce pays au programme-cadre Horizon 2020 pour la recherche et l'innovation et au programme de recherche et de formation d'EURATOM complétant le programme-cadre Horizon 2020, et réglementant la participation de la Suisse aux activités d'ITER menées par *Fusion for Energy*.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil.

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN : le Conseil ne peut adopter l'acte que si le Parlement européen a approuvé celui-ci.

CONTEXTE: le 15 novembre 2013, le Conseil a autorisé la Commission à ouvrir des négociations, au nom de l'Union européenne et d'EURATOM, avec la Suisse en vue de la conclusion d'un accord entre l'Union européenne et EURATOM, d'une part, et la Suisse, d'autre part, associant ce pays au programme-cadre Horizon 2020 pour la recherche et l'innovation et au programme de recherche et de formation d'EURATOM complétant le programme-cadre Horizon 2020, et réglementant la participation de la Suisse aux activités d'ITER menées par *Fusion for Energy*.

Les négociations se sont achevées le 24 juillet 2014.

Il convient maintenant de conclure cet accord au nom de l'Union européenne.

CONTENU: avec la présente proposition, il est prévu d'appeler le Conseil à approuver l'accord en objet au nom de l'Union européenne.

Le texte de l'accord est joint à la proposition de décision.

Accord de coopération scientifique et technologique UE/Euratom /Suisse: association de la Suisse au Horizon 2020; participation de la Suisse aux activités d'ITER menées par Fusion for Energy

2014/0304(NLE) - 24/10/2014

OBJECTIF: conclure un accord de coopération scientifique et technologique entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique (EURATOM), d'une part, et la Suisse, d'autre part, associant ce pays au programme-cadre Horizon 2020 pour la recherche et l'innovation et au programme de recherche et de formation d'EURATOM complétant le programme-cadre Horizon 2020, et réglementant la participation de la Suisse aux activités d'ITER menées par Fusion for Energy.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil.

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN : le Conseil ne peut adopter l'acte que si le Parlement européen a approuvé celui-ci.

CONTEXTE: le 15 novembre 2013, le Conseil a autorisé la Commission à ouvrir des négociations, au nom de l'Union européenne et d'EURATOM, avec la Suisse en vue de la conclusion d'un accord entre l'Union européenne et EURATOM, d'une part, et la Suisse, d'autre part, associant ce pays au programme-cadre Horizon 2020 pour la recherche et l'innovation et au programme de recherche et de formation d'EURATOM complétant le programme-cadre Horizon 2020, et réglementant la participation de la Suisse aux activités d'ITER menées par *Fusion for Energy*.

Les négociations se sont achevées le 24 juillet 2014.

Il convient maintenant de conclure cet accord au nom de l'Union européenne.

CONTENU: avec la présente proposition, il est prévu d'appeler le Conseil à approuver l'accord en objet au nom de l'Union européenne.

Le texte de l'accord est joint à la proposition de décision.

Accord de coopération scientifique et technologique UE/Euratom /Suisse: association de la Suisse au Horizon 2020; participation de la Suisse aux activités d'ITER menées par Fusion for Energy

2014/0304(NLE) - 01/10/2015 - Acte final

OBJECTIF: conclure un accord de coopération scientifique et technologique entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique (EURATOM), d'une part, et la Suisse, d'autre part, associant ce pays au programme-cadre Horizon 2020 pour la recherche et l'innovation et au programme de recherche et de formation d'EURATOM complétant le programme-cadre Horizon 2020, et réglementant la participation de la Suisse aux activités d'ITER menées par *Fusion for Energy*.

ACTE NON LÉGISLATIF: Décision (UE) 2015/1796 du Conseil sur la conclusion de l'accord de coopération scientifique et technologique entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et la Confédération suisse associant la Confédération suisse au programme-cadre pour la recherche et l'innovation Horizon 2020 et au programme de recherche et de formation de la Communauté européenne de l'énergie atomique complétant le programme-cadre Horizon 2020, et réglementant la participation de la Conférération suisse aux activités d'ITER menées par Fusion for Energy.

CONTENU : par la présente décision du Conseil, l'accord de coopération scientifique et technologique entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et la Suisse associant la Suisse au programme-cadre pour la recherche et l'innovation Horizon 2020 et au programme de recherche et de formation de la Communauté européenne de l'énergie atomique complétant le programme-cadre Horizon 2020, et réglementant la participation de la Suisse aux activités d'ITER menées par Fusion for Energy est approuvé au nom de l'Union.

L'accord a été conclu par la Communauté européenne de l'énergie atomique le 5 décembre 2014 conformément à la décision 2014/954/Euratom du Conseil

ENTRÉE EN VIGUEUR: 1.10.2015.

Accord de coopération scientifique et technologique UE/Euratom /Suisse: association de la Suisse au Horizon 2020; participation de la Suisse aux activités d'ITER menées par Fusion for Energy

2014/0304(NLE) - 08/07/2015 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 559 voix pour, 115 contre et 26 abstentions, une résolution législative sur le projet de décision du Conseil sur la conclusion de l'accord de coopération scientifique et technologique entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et la Confédération suisse associant la Confédération suisse au programme-cadre pour la recherche et l'innovation Horizon 2020 et au programme de recherche et de formation de la Communauté européenne de l'énergie atomique complétant le programme-cadre Horizon 2020, et réglementant la participation de la Confédération suisse aux activités d'ITER menées par Fusion for Energy.

Suivant la recommandation de sa commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie, le Parlement a donné son approbation à la conclusion de l'accord.